## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 19/04/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## KERVIGNAC – Constitution de société

Référence: L030837

Départements de publication : Côtes d'Armor Annonce légale publiée le 11 avril 2025 sur paysan-breton.fr Evènement(s) : Constitution de société



Avis de constitution Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 avril 2025 à PLERGUER, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société civile immobilière. Dénomination sociale : KERVIGNAC. Siège social : 13 rue des Etangs, 35540 PLERGUER. Capital social : 1 500 euros représentant exclusivement des apports en numéraire. Objet social : L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction, la location ou autrement, de biens immobiliers, et de tous immeubles ou droits portant sur des immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement; Et notamment, l'acquisition d'un local d'activité situé à KERVIGNAC (56700), Carrefour Industriel du Porzo, Lot 7 ZA du Porzo ; A titre exceptionnel, la vente ou la transmission (et notamment par échange ou apport en société) des immeubles devenus inutiles à la société; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et plus généralement la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, sous réserves des dispositions des présents statuts ; Et d'une façon générale, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérance : Monsieur Aurélien ROLLAND, né le 11 juin 1985 à Saint-Brieuc (22), demeurant 13 rue des Etangs, 35540 PLERGUER, de nationalité française, est désigné en qualité de gérant de la société sans limitation de durée. Cession de parts : les parts sociales se transmettent librement entre associés ainsi qu'au profit de leur conjoint et de leurs héritiers ou ayant droit en ligne directe. Tous les

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

transferts, cessions ou transmissions (à titre onéreux ou gratuit) au profit de tiers, qu'ils portent sur la toute propriété, l'usufruit, la nue-propriété ou tout autre démembrement du droit de propriété doivent être préalablement autorisées par décision collective extraordinaire des associés. Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo. Pour avis

Consulter cette annonce en ligne